

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2014
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale	
		M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal	
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal	
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
			Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
			M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
			Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.-M.	KARR	Maire	
		Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative	
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusé-e-s	:	M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal	
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale	
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal	
Public	:	5 personnes				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2013 et du rapport de gestion 2013
 - 4.2 Frais d'études et d'analyses effectuées en lien avec l'assainissement de l'ancienne déchetterie intercommunale située sur la parcelle n° 5407 du cadastre de Thônex : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 150'732.- TTC)
 - 4.3 Frais d'étude liés au projet de rénovation complète des vestiaires du stade des Trois-Chêne : vote du crédit d'étude et financement (CHF 357'000.- TTC soit 1/3 de CHF 1'071'000.- TTC)
 - 4.4 Achat de parcomètres et d'un horodateur dans le cadre de la mise en zone bleue et macarons : vote d'un crédit complémentaire et financement (CHF 27'000.-TTC)
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
6. Questions (écrites ou orales) propositions individuelles et informations

* * * * *

La présidente ouvre la séance à 20 h 35, salue le public et excuse Mme Saba ainsi que MM. Heimendinger, Lecour, Spinelli et Rappaz, lequel est retenu par une séance du Grand Conseil. À cet égard, elle regrette que les séances du Conseil municipal coïncident trop souvent avec celles du Grand Conseil

M. Karr rappelle que le Conseil municipal est maître de son ordre du jour, subséquemment qu'il a toute latitude pour agender ses séances comme il l'entend.

La présidente trouve en effet très gênant qu'un membre du Conseil municipal soit systématiquement exclu de certaines séances, en raison de ses obligations de député au Grand Conseil. Il conviendra donc de remédier à cet état de fait.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2014

Au Folio 5672, M. Fassbind remarque qu'il est écrit l'inverse de ce qu'il était censé dire : *Pour le surplus, cela serait une bonne chose que la commune en accueille davantage* [des entreprises] (et non pas cela ne serait pas une bonne chose).

Folio 5673, rectification de l'intervention de la présidente comme suit : [...] *Elle ne voit pas pourquoi l'entrepreneur x ne paie pas cette taxe parce qu'il habite Chêne-Bougeries alors qu'il devrait la payer s'il était établi dans une autre commune.*

Folio 5681 3^{ème} para, il convient de lire que ce ne sont pas les locataires, mais *les propriétaires.*

- Le procès-verbal modifié est adopté par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

- La présidente fait circuler la tirelire de la *Thune du cœur*, ceci sur proposition de Mme Wyss. Elle précise que les fonds récoltés seront versés à l'association Partage ainsi qu'aux épiceries solidaires dont l'une, EPISOL, se situe sur la commune. Cette dernière pourvoit actuellement aux besoins de 47 familles sur le territoire des Trois-Chêne. La présidente rappelle qu'EPISOL est toujours à la recherche d'un autre local. D'autres épiceries solidaires se trouvent à Vernier, Lancy, Onex.
- La présidente donne lecture de la lettre de M. Boissonnas, qui a longtemps habité la commune, et qui déplore l'état de délabrement du goulet de Chêne-Bougeries. Copie de ce courrier figure en annexe au présent procès-verbal.
- En ce qui concerne l'agenda 2015, il reste à fixer la date de la traditionnelle sortie du Conseil municipal. Il ne reste en fait que le week-end de l'Ascension, celui de la Pentecôte ou le week-end des 1^{er} et 2 mai. La présidente fait circuler une liste sur laquelle chacun indiquera ses préférences.

La présidente annonce le dépôt de 3 motions, dont deux par le groupe Socialiste, concernant la répartition des tâches canton / communes et la sécurisation des trajets des personnes avec un handicap physique et deux par le groupe Vert'Libéral, l'une pour une harmonisation de l'aménagement de la Voie verte du CEVA, l'autre concernant l'avant-projet du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches canton / communes. Des questions écrites au Conseil administratif ont été déposées par Mme Garcia et M. Ulmann. Motions et questions écrites seront traitées sous le point 6 de l'ordre du jour.

3. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

Village de Chêne-Bougeries

Réunis en séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal, les membres de la commission Territoire, ont été renseignés le 15 décembre 2014 sur l'état d'avancement de la procédure concernant le plan de site du village de Chêne-Bougeries, notamment des retards qui sont intervenus, ceci en présence de MM. Philippe Vasey et Angelo Ferrari, architectes mandataires ainsi que par MM. Yannis Ioannides et Loïc Nossent, représentants du Comptoir Immobilier Genève. Ainsi, ces derniers ont effectué une présentation détaillée de l'avant-projet des espaces publics et des lignes guides pour les nouvelles constructions et les constructions existantes, lesquelles se mettent en place de façon harmonieuse dans le cadre du plan de site. La commission s'est inquiétée de l'absence de participation publique en coordination avec la future enquête publique. Il y sera remédié dans le cadre d'une séance d'information.

Concernant la parcelle N° 491, suite à la séance de la commission Territoire du 3 novembre 2014, le PLQ commence à se concrétiser. Les porteurs du projet qui sont venus le présenter ont répondu à diverses questions concernant les abattages d'arbres, l'impact sur la parcelle, l'aménagement des espaces extérieurs et l'impact du bâti, notamment en relation avec ce qu'il existe de part et d'autre du chemin Jules-Cougnard et du chemin de la Chevillarde. Un déplacement sur place, toujours à la demande de la commission sera organisé

au mois de janvier, un jour à midi, puisqu'il faut se rendre sur les lieux de jour. Une présentation en séance de commission formelle du projet d'espace extérieur ainsi qu'une proposition d'interprétation architecturale de la ferme aura lieu le soir. L'impact de la volumétrie n'a pas échappé à la commission et les auteurs du projet sont également attendus sur cette question.

Concernant le déclassement et le PLQ « Rigaud-Montagne » N° 29845 présenté en commission Territoire, il y a plus d'une année, des représentants du Département ont été reçus ce jour en compagnie de représentants du Bureau ACAU Architectes pour le compte de la société Fore & Westpark SA. Ce dernier intègre le souhait de permettre au propriétaire actuel de poursuivre son activité maréchaire sur une surface réduite à 5'000 mètres carrés environ. Il respecte également les volontés de la commune exprimées lors de la séance de commission consistant notamment en une réduction du volume bâti avec emprise sur la zone résidentielle toute proche, une perméabilité piétonne et cyclable entre le chemin De-La-Montagne et la route J.-J. Rigaud et le retrait de constructions par rapport à la lisière forestière.

Le Conseil administratif a adressé ce jour un courrier, à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, concernant l'évolution du dossier relatif au PLQ 29845-511, lequel est actuellement en phase d'enquête technique. Il a été d'ores et déjà répondu que les préoccupations de la commune avaient été entendues.

Le Conseil administratif a décidé, suite à un courrier, daté 14 novembre, de Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites (DALE/OPS), de préavis favorablement l'engagement d'une procédure en vue d'inscrire à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, les bâtiments N° B343 (villa), B344 (pavillon de jardin) et la parcelle N° 2421 située 9, chemin de la Garence à Chêne-Bougeries.

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

Le calendrier des levées 2015, dont le graphisme et l'illustration ont été confiés cette année à Ami Studios, vient d'être livré à la poste pour distribution ces tous prochains jours.

Le groupe de pilotage CEVA - Trois-Chêne s'est réuni le 17 novembre. Il a été clairement indiqué au cours de cette séance que les autorités communales des Trois-Chêne ne sauraient se satisfaire des propositions relatives aux seuls mobilier urbain et lampadaires, transmises par M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du DETA concernant l'aménagement de la future Voie verte, dont la livraison est désormais prévue pour la fin 2017.

Interpellé quant à l'usure accélérée des voies publiques par l'important trafic lié au chantier CEVA, la Direction de cette dernière a souligné le caractère clairement public desdites voies, subséquemment l'impossibilité pour les autorités communales, d'apporter des preuves quant à leur usure en lien avec le seul chantier en question.

Par ailleurs, une séance dite de lancement du comité de pilotage Voie verte a eu lieu le mercredi 3 courant.

La Direction de projet CEVA a dans ce contexte, proposé la mise sur pied de 5 groupes techniques thématiques.

À cet égard, il convient de rappeler que les CFF sont désormais propriétaires des parcelles sur lesquelles s'étendra la future Voie verte et que dans la mesure où ces mêmes CFF n'exploitent

pas d'espaces publics, les aménagements de surface à réaliser le seront aux frais des seules communes.

En raison de ce qui précède, M. Karr a donc proposé à ses collègues magistrats en charge du dossier des communes concernées, de constituer un groupe de travail intercommunal concernant l'aménagement de ces futurs espaces publics.

FEU - PC

Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries

Sur proposition du Commandant de la Compagnie, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 20 novembre, d'admettre au grade d'aspirant au sein de notre compagnie 21, M. Ouissem Boughanmi, domicilié 38, chemin de Grange-Canal, M. Féhmi Fathallah, domicilié 23 b, chemin de Grange-Canal, ainsi que M. Delfim Guedes Martins, domicilié 9, chemin Deluc.

La présidente donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative :

PREVENTION ET SECURITE

Finalisation de la zone unique

Donnant suite à l'arrêté de la Direction générale des transports, publié dans la Feuille d'avis officielle du 26 septembre, qui établit la suppression de la distinction entre les différents secteurs de stationnement à Chêne-Bougeries, les collaborateurs du service des Routes ont rendu invisibles, par le biais de la pose d'autocollants blancs sur les panneaux de zones, les différentes lettres de la zone 12, désormais non seulement formellement mais également matériellement réunies.

Par ailleurs, le nombre de « macarons » vendus par secteur confirme l'hypothèse du groupe de suivi relatif à l'impact du plan de stationnement, quant à la tendance à la saturation de la zone 12 D communément appelée « secteur village ».

Au 30 novembre, nous enregistrons 135 « macarons » vendus pour moins de 138 places de stationnement dans le secteur dit du village. Les autres zones affichaient un taux de places potentiellement vacant allant de plus de 50 à plus de 70 % de la disponibilité, en relation au nombre de « macarons » vendus.

L'excès de places vacantes pose, nous le rappelons des problèmes tant de sécurité que d'utilisation des ressources pour le contrôle.

L'introduction des zones « quatre heures » a quelque peu tempéré cette problématique, grâce à la mise-en-œuvre rapide de l'arrêté du 7 janvier 2014, apportant de premières modifications à notre nouveau plan de stationnement; à l'exception bien évidemment de ses dispositions relatives à l'introduction de quelques places avec horodateur, prévue dans l'intérêt de nos commerces mais retardée pour des motifs indépendants de la volonté de l'exécutif et de son administration.

Bilan 2014 de l'action « Lâche pas ton pote »

Le 20 novembre, j'ai rencontré, les jeunes impliqués dans l'action « Lâche pas ton pote » en 2014, ainsi que la nouvelle équipe prévue pour 2015, ceci en compagnie de Mme Béatrice de Candolle, magistrate de Chêne-Bourg, des TSHM et de la Police municipale de nos deux communes.

Le service Prévention et sécurité vous transmettra l'intégralité du rapport de bilan des TSHM, concernant l'édition 2014 de cette campagne de prévention par les pairs, déployée pour la deuxième année consécutive, dans nos espaces publics afin de prévenir et limiter les risques liés à la consommation d'alcool et de produits psychotropes et de promouvoir le respect de l'environnement, comme partie intégrante du respect de soi-même.

Cette année, dix jeunes ont été formés aux outils de prévention et trente-trois interventions ont été réalisées à Chêne-Bourg et à Chêne-Bougeries.

Ce ne sont pas moins **de 422 jeunes de 14 à 25 ans** et une **quarantaine d'adultes** qui ont pu ainsi être approchés dans le cadre de cette action.

Au niveau **des outils de prévention, 418 black box, 120 bouteilles d'eau et 200 cendriers portables ont été distribués**, ainsi que des fruits et des sacs poubelles, afin que les badauds ramassent leurs déchets éventuels.

Sous l'angle qualitatif, l'action a permis aux TSHM de repérer de jeunes consommateurs, avec qui ils sont désormais en relation.

Au niveau communal, nous ne pouvons, par ailleurs, que constater et saluer une nette amélioration de l'état de salubrité et respect de nos parcs, par rapport à 2012, quand la situation avait été jugée suffisamment préoccupante, sous l'angle de la santé des jeunes et du respect des espaces publics, de donner lieu à la mise-en-place de ce programme.

Je tiens donc à remercier les conseillers communaux, en particulier les commissaires de la commission Sécurité pour leur soutien sans faille à ce projet.

A cet égard, il est prévu de présenter la nouvelle équipe, lors d'une prochaine séance de la Commission sécurité, en présence des TSHM.

Vous avez aussi reçu l'information selon laquelle les TSHM invitent les personnes défavorisées, notamment dans le secteur du Pont-de-Ville, mais également toute la population à se retrouver le 23 décembre, dès 15 h 00, sur la place Colonel-Audéoud autour d'une fondue géante.

ÉCOLES

J'ai eu récemment le plaisir de présenter à Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries, une proposition formulée par M. Joao Gilberto, responsable de notre service des Routes consistant à impliquer les élèves des écoles dans la décoration de socles, de tentes et de divers sapins de Noël ornant la commune durant la période des fêtes de fin d'année.

À l'avenir, il sera également examiné dans quelle mesure ces mêmes élèves pourraient être impliqués dans l'ornementation des trois giratoires de la commune, ceci à l'instar de la pratique observée dans bon nombre d'autres communes genevoises.

PETITE ENFANCE

Les dernières semaines ont été particulièrement bien remplies dans le domaine de la Petite enfance. Ainsi, les membres de la commission Jeunesse ont été informés lors de leur dernière séance du 24 novembre, du fait que le jardin d'enfants « Le Petit Manège » ouvrira ses portes durant trois après-midis supplémentaires par semaine, ceci à partir du lundi 5 janvier 2015.

Par ailleurs, au vu des préinscriptions déjà rentrées, il conviendra de procéder à la fin août 2015 à une ouverture intégrale de la future crèche du « Nouveau Prieuré ».

Les commissaires ont également été informés du fait qu'un montant de CHF 14'000.- a été versé à titre de subvention 2014 complémentaire à l'EVE « Le Petit Manège », ceci afin de lui permettre de faire face à divers frais liés aux opérations de déménagement qui ont eu lieu dans le cadre des travaux de rénovation / transformation complète des locaux mis à disposition de cette institution.

Pour ce qui concerne le jardin d'enfants « Les Castagnettes », seuls 19 enfants au lieu des 22 prévus, ont malheureusement été accueillis lors de la dernière rentrée. Cet état de fait entrant en contradiction avec les dispositions contenues dans le contrat de prestation liant le jardin d'enfants à la commune, rendez-vous a été pris avec M. Dario Zani, membre du comité, afin de discuter plus avant de la manière de remédier, si possible, à cette situation.

J'ai par ailleurs eu le plaisir de rencontrer, lundi passé, Mme Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève, en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, concernant le devenir de la Fondation « EVE La Maternelle », ceci suite à la décision unilatérale prise par l'Armée du Salut consistant à quitter le Conseil de ladite Fondation. Etant très inquiète concernant le contrat de bail existant, j'ai insisté, avec l'appui de Mme Alder, pour que la durée de ce dernier soit de 10 ans afin de pérenniser cette institution. A cette occasion, il a été confirmé par l'Armée du Salut que pour l'instant une vente du bâtiment n'était plus envisagée puisqu'ils n'avaient pas besoin de liquidités. Cependant ils ont fait valoir que l'offre qu'ils avaient transmise à la commune de Chêne-Bougeries était faible par rapport au prix du marché, CHF 10 millions environ.

À titre de rappel, du fait du retrait de l'Armée du Salut, le loyer annuel passe dorénavant à CHF 150'000.-. Par ailleurs, il convient de remanier les statuts de la Fondation, les seuls partenaires étant désormais la Ville de Genève et celle de Chêne-Bougeries. Ces statuts ont été présentés lors d'une séance du Conseil de Fondation qui a eu lieu le 15 décembre et avalisés. Tant la ville de Genève et Chêne-Bougeries ont maintenant deux représentants au Conseil de Fondation.

Bonne nouvelle pour la crèche du « Nouveau Prieuré », le bâtiment sera réceptionné le lundi 15 juin 2015, ce qui permettra de l'ouvrir à la rentrée scolaire.

AFFAIRES SOCIALES

Quelques-uns d'entre vous ont participé, le 13 novembre, à la cérémonie d'inauguration officielle du village mobile « Eureka », manifestation qui a rassemblé environ 200 personnes, dont un bon nombre de riverains.

À cet égard, je demeure persuadée que ce projet encadré par l'association Carrefour-Rue ne pourra que contribuer à améliorer les relations qui ont parfois été difficiles entre les occupants de la parcelle située à hauteur du N° 154, route de Malagnou et les habitants du quartier.

Le Conseil administratif continue de chercher activement une solution concernant la demande de mise à disposition de locaux en faveur de l'épicerie sociale chênnoise EPISOL, actuellement hébergée dans les locaux de la paroisse.

L'arbre de lumière installé dans le parc du CRL pour la journée mondiale de lutte contre le sida a été inauguré le 28 novembre, en présence de M. le Conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia, du Président et du Vice-président du Grand Conseil, du Conseil administratif, de plusieurs conseillers municipaux et du groupe Sida Genève. Cet arbre de lumière restera en place jusqu'au 6 janvier.

CULTURE

Bilan

Sous les auspices de l'association « 3 Chêne Culture », l'Orchestre des Trois-Chêne a offert à quelques 350 personnes, **dimanche 16 novembre** à la salle Jean-Jacques Gautier, un concert exceptionnel, Michel Tirabosco, à la flûte de pan, Jean-Marie Reboul au piano, et l'Orchestre sous la direction musicale d'Arsène Liehti, ont su enchanter les mélomanes très heureux d'être présents et de pouvoir partager avec les musiciens un moment musical plus que réussi.

Le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier 2014**, s'est clos **le mardi 18 novembre à 20h à la salle Jean-Jacques Gautier**, avec la projection du film « Benoîte Groult, le temps d'apprendre à vivre » réalisé par Jean-Baptiste Martin en 2008. Ce dernier, accompagné de Mme Marie Mitterand, auteure du film, nous ont ensuite parlé de Benoîte Groult, cette icône du féminisme. Environ 130 personnes ont assisté à cette ciné-conférence dans le rire et la bonne humeur.

La nouvelle implantation du **Marché de Noël du Vieux Bourg**, qui s'est déroulé les **samedi 29 et dimanche 30 novembre** semble avoir satisfait artisans et visiteurs. La volonté de créer un cœur de fête plus festif autour de la place du Gothard a su rassembler toutes et tous dans une ambiance chaleureuse aux allures de Noël. Les 40 exposants ont été contents de la nouvelle « ambiance » ainsi que de l'affluence des visiteurs.

Exceptionnellement, **Saint-Nicolas** s'est rendu de manière anticipée à Chêne-Bougeries ce **vendredi 5 décembre**, pour sa traditionnelle halte, en compagnie de son fidèle compagnon le Père Fouettard. Le nouveau parcours du cortège aux flambeaux, qui s'est fait sous la lumière des torches à travers le parc Sismondi et Stagni a créé une ambiance intimiste et plaisante, dans un cadre verdoyant et peu connu de nuit.

Les événements à venir

Nous vous donnons rendez-vous **le jeudi 1^{er} janvier 2015 à 17h00** à la salle Jean-Jacques Gautier pour écouter l'Orchestre Buissonnier, sous la direction de Pierre Bleuse, et Clément Dami au violoncelle, pour le traditionnel **concert de l'An**. Au programme, des œuvres de Strauss, Tchaikovsky, Verdi, Chabrier et Mores. Ce concert sera suivi d'une collation qui marquera ce début d'année 2015.

Suivra **l'apéritif des vœux, le mardi 6 janvier 2015 dès 18h30** à la salle Jean-Jacques Gautier. Comme de coutume, sous les airs de La Lyre de Chêne-Bougeries, invités, nouveaux résidents et associations pourront se réunir. Après une allocution de Monsieur le Maire, un buffet nous attendra autour duquel toutes et tous pourrez échanger et discuter dans une ambiance amicale, et faire découvrir notre ville aux personnes nouvellement établies dans notre commune.

A ne pas manquer, le concert exceptionnel de **Lubomyr Melnik**, fabuleux pianiste et pionnier de la musique continue, réputé comme le pianiste le plus rapide au monde, **le samedi 24 janvier à 20h00** à la Salle Jean-Jacques Gautier, ceci dans le cadre du Festival Antigél. festival qui comprendra pour sa cinquième édition, du 23 janvier au 8 février 2015, 64 propositions.

La présidente donne la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Réunis en séance, le 24 novembre, les membres de la commission Jeunesse ont pu se prononcer quant au choix des jeux à installer dans le préau de l'école de Conches, suite au vote d'un crédit d'investissement et financement de CHF 120'000.– TTC par votre Conseil, lors de sa séance du 25 septembre 2014.

Ainsi, une installation multifonctions et une balançoire double en bois de robinier, une essence particulièrement résistante, pourront être prochainement installées selon un planning de chantier encore à définir, d'entente avec la directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries et le corps enseignant de l'école de Conches.

Concernant le marquage de la piste cyclable de contournement du village de Chêne-Bougeries, et en complément à l'annonce afférente qui vous a été faite il y a plusieurs semaines par mon collègue en charge du dicastère de la Mobilité, je souhaiterais préciser qu'en raison de l'incomplétude du tracé dessiné dans le cadre de la précédente dépose en autorisation de construire, le dossier a dû faire l'objet d'une seconde dépose pour décision afférente de la DGT.

Par ailleurs, il convient encore de préciser que la construction d'îlots envisagée au débouché du chemin du Pont-de-Ville sur le chemin De-La-Montagne, n'est pas réalisable avant la fin des travaux liés au chantier CEVA, et qu'il faudra, par ailleurs, que les TPG puissent, le moment venu, emprunter sans encombre l'axe de circulation réaménagé.

En application des dispositions contenues dans la nouvelle loi 11 086 revisant le mode de financement des équipements d'assainissement, des demandes de prélèvement, sur le compte des taxes d'écoulement dont dispose la commune auprès de l'État, seront adressées, au plus tard d'ici le 31 janvier 2015, au service de la planification de l'eau, ceci pour un montant total arrêté à CHF 1'416'432.45, en lien avec trois chantiers à savoir la mise en séparatif du

collecteur du chemin privé des Écureuils, du collecteur situé dans le périmètre du PLQ Jean-Jacques Rigaud, ainsi que du collecteur de l'avenue des Arpillières.

Cette demande de prélèvement concernera également les frais d'études relatifs au projet d'assainissement de l'avenue de l'Ermitage, la facture finale relative au PGEE, ainsi que la facture, pour l'exercice en cours, des SIG, concernant l'entretien du réseau d'assainissement secondaire communal.

Suite à divers sondages effectués sur le collecteur EU situé sous le chemin de la Colombe, ceci depuis la chambre de visite N° 1045, il convient de signaler qu'un second collecteur EU connecté à ce regard a été découvert.

L'inspection conduite sur une longueur de 25 m environ a, toutefois, dû être interrompue par l'obstruction et l'affaissement dudit collecteur.

Il convenait donc de procéder à des examens complémentaires afin de déterminer si ce dernier était hors-service ou raccordé au réseau EU en amont, au niveau du chemin de Vert Pré.

Le coût estimatif des travaux de réparation afférents s'élèveront à CHF 15'000.– environ.

Ce dernier sera imputé sous rubrique 71.0000.314.01 du budget de fonctionnement.

À l'exception de certains extérieurs qui devront être engazonnés, le chantier d'assainissement et de rénovation du sous-sol du bâtiment de la mairie a pris fin mardi passé.

Dans la foulée, la moquette des surfaces administratives situées au rez-de-chaussée du bâtiment sera remplacée, durant les fêtes de fin d'année, par un nouveau revêtement de sol « Pergo », le coût de ces travaux ayant été inclus dans le budget de fonctionnement.

ADMINISTRATION

Le nouveau plan comptable lié à l'introduction du MCH2 a été reçu en mairie, étant encore précisé que ce modèle de comptes sera, désormais, mis en œuvre dans le cadre du budget 2017 par l'ensemble des communes genevoises.

PERSONNEL

Concernant le processus paritaire de refonte du statut du personnel communal, une rencontre a eu lieu, lundi 15 courant, avec les membres de la commission homonyme, afin de récolter leurs observations préliminaires quant à la teneur du projet de statut remanié présenté par le Conseil administratif.

La prochaine rencontre, avec les membres de la commission du personnel, devrait avoir lieu lundi 2 février 2015.

Le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Bukurije Rexhepi, en qualité d'auxiliaire, sur la base d'un contrat de droit privé, en vue d'effectuer, durant deux heures par jour et cinq jours par semaine, des travaux de nettoyage des surfaces mises à disposition du jardin d'enfants « Le Petit Manège », ceci à partir du 5 janvier 2015.

Le Conseil administratif a décidé de renouveler, pour l'année à venir, en faveur des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale qui en feront la demande, le versement d'une subvention correspondant à 50 % du coût d'acquisition ou de renouvellement d'un abonnement annuel nominatif Unireso.

Après examen des 68 postulations reçues dans les délais, des premiers entretiens de recrutement ont eu lieu avec 5 candidats et candidates au poste de « gestionnaire administratif-ve » à 80 % au sein du BuPE.

Des seconds entretiens de recrutement seront conduits au début du mois de janvier 2015.

Après examen des 103 postulations reçues dans les délais, 6 candidats, au poste de « cantonnier » à 100 % au sein du service des Routes & Cimetière, ont été retenus.

Après examen des 9 postulations reçues pour le poste de « Directeur-trice » du futur EVE « Le Nouveau Prieuré », des entretiens de recrutement auront lieu en janvier 2015, avec 4 candidates.

Concernant la procédure de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle « auxiliaire de sécurité » à 80 %, 129 dossiers de candidature ont été reçus en mairie dans les délais fixés.

Suite à la décision du Conseil administratif de mettre fin au 30 novembre 2014 aux rapports de service liant M. Mersin Hajrizi, ancien employé à la ville de Chêne-Bougeries, la Chambre administrative de la Cour de justice a décidé, par arrêt du 10 courant, de retirer l'effet suspensif au recours formé par le conseil de ce dernier, le 10 novembre 2014.

DÉSENCHÈVÈTLEMENT DES TÂCHES ENTRE LE CANTON ET LES COMMUNES

La problématique du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes a occupé l'ACG durant toutes ses dernières assemblées générales et extraordinaires.

En effet, les échéances temporelles fixées aux communes par le Conseil d'État, dans le cadre de ce processus, étaient extrêmement serrées.

Ainsi, le Conseil administratif a reçu en mairie, le 10 novembre 2014, un questionnaire transmis par l'ACG, avec pour délai de réponse le 17 novembre 2014, en vue de l'assemblée générale de ladite ACG du 19 novembre 2014, assemblée au cours de laquelle M. François Longchamp, Président du Conseil d'État, a finalement pu donner de vive voix diverses explications complémentaires quant aux tenants et aboutissants de cette importante réforme.

À la suite de cette présentation, le Conseil administratif s'est réuni le 26 novembre, jour même d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire de l'ACG, afin de préciser certaines prises de position qu'il avait exprimé dans le cadre du questionnaire cité.

Il serait trop long de vous communiquer, ce soir, les prises de position et observations formulées par notre Conseil, concernant les quelques trente objets en discussion.

Ainsi, ces diverses prises de position vous seront communiquées par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc.

Par ailleurs, la commission des Finances sera régulièrement informée de l'état d'avancement de ce dossier.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2013 et du rapport de gestion 2013

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif et président de la Fondation.

M. Locher rappelle que le Conseil municipal doit approuver ce soir les comptes de la Fondation pour l'exercice 2013 ainsi que le rapport de gestion 2013, dont chacun a pu prendre connaissance, ces documents ayant déjà été avalisés tant par le Conseil de Fondation que par la commission Finances. Toutefois, selon lui, l'enjeu de la discussion n'est pas véritablement le vote de ces comptes mais plutôt de faire avancer le dossier, le but étant, ainsi qu'il l'a présenté à réitérées reprises, de transformer la Fondation existante en une Fondation communale pour le logement, si possible avant la fin de la législature.

M. Locher signale encore qu'une présentation d'un projet de statuts qui, bien évidemment, est encore à affiner a eu lieu tant auprès du Conseil de Fondation que des membres de la commission Finances. Dans le cadre de ces présentations le Conseil administratif a reçu un certain nombre de propositions dont il devra tenir compte.

En conséquence et pour bien faire ressortir les enjeux, M. Locher lit le premier alinéa de l'article 2 de ce projet de statuts – le premier étant la formule statutaire dans le respect de la loi de 1985 : *« De mettre à disposition de la population de Chêne-Bougeries des logements confortables à des prix correspondant à ses besoins, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général »*.

M. Locher estime que c'est la direction vers laquelle il faut tendre en reprenant un schéma qui fonctionne dans d'autres fondations, en particulier dans celle de Versoix, laquelle a fait ses preuves en termes de mise à disposition de logements et du rôle social qu'elle tient depuis une vingtaine d'années. En ce qui concerne la composition du Conseil de Fondation (article 8), le projet permettrait au Conseil municipal de garder la mainmise puisque, outre le conseiller administratif désigné par le Conseil administratif, 3 membres élus par le Conseil municipal et 3 membres élus par le Conseil administratif dont 2 choisis, dans la mesure du possible, parmi des personnes ayant une expérience en matière économique, juridique, financière ou technique, feraient partie du Conseil de Fondation.

Au vu de ce qui précède M. Locher juge utile de répéter que l'enjeu du jour réside moins dans la présentation des comptes – qu'il invite cependant l'assemblée à adopter – que dans les propositions claires qui permettront d'avancer, début 2015, dans la mise en œuvre de nouveaux statuts qui seront d'abord avalisés par le Conseil municipal, puis par le Grand Conseil. M. Locher est conscient qu'il ne s'agit pour l'instant que de propositions, il n'en reste pas moins qu'il souhaite obtenir le consensus le plus large possible autour de cette table avant la fin de la législature. Ceci permettrait d'éviter qu'un nouveau Conseil municipal ne remette ultérieurement tout en question.

La présidente passe la parole au président de la commission Finances, M. Fassbind.

M. Fassbind informe que la commission Finances a préavisé favorablement ces comptes, à l'unanimité.

[À ce stade, la présidente fait une petite interruption de séance, afin d'offrir au public les friandises que la commune a eu la gentillesse de mettre à disposition des membres du Conseil municipal.]

La présidente ouvre la discussion.

Mme Hochuli souhaiterait en premier lieu remercier la commune pour les sucreries et elle espère que cela adoucira un peu les débats de ce soir. Revenant dans le vif du sujet, Mme Hochuli se dit interpellée par le rapport de gestion 2013. En effet, si ledit rapport est accepté, cela signifie l'acceptation de facto de la transformation de la Fondation pour l'aménagement en une Fondation communale pour le logement, et ceci, sans que le Conseil municipal se soit formellement prononcé sur le sujet. En plus, il convient de savoir si le Conseil municipal et le Conseil administratif sortants ont la légitimité de se prononcer sur cette question qui engage le futur Conseil municipal et le futur Conseil administratif. On peut certes approuver le passé mais on ne peut pas approuver le futur. Le groupe des Vert'Libéraux demande dès lors un vote séparé sur l'acceptation des comptes 2013 et sur le rapport d'activité.

S'agissant du rapport d'activité 2013, Mme Hochuli signale que le groupe des Vert'Libéraux a décidé de s'abstenir car il ne saurait approuver le contenu de la page 2 se rapportant au projet de transformation de la Fondation. Pour le surplus, dans son principe, cette transformation entraîne un ensemble de questions pour lesquelles il faudrait au préalable obtenir des réponses avant d'entrer en matière. En conséquence, pour les raisons invoquées, le groupe des Vert'Libéraux a décidé de s'abstenir.

M. Locher tient à préciser que le Conseil administratif n'a pas l'intention de retirer des prérogatives au Conseil municipal.

La présidente demande à Mme Hochuli de lire la partie incriminée du rapport d'activité.

Mme Hochuli lit le paragraphe ci-après (page 2 du rapport d'activité 2013) :

« Après avoir étudié très avant les tenants et aboutissants d'une variante consistant à procéder à une liquidation de la Fondation communale existante, processus ayant au demeurant conduit à un ruling de l'AFC ; le Conseil administratif a décidé de privilégier une approche consistant à transformer, dans un avenir proche et sous réserve bien évidemment d'un vote afférent favorable par le Conseil municipal, la Fondation pour l'aménagement en une Fondation communale pour le logement. »

M. Ulmann trouve que ce paragraphe est relativement clair. Plutôt qu'une décision tendant à approuver la dissolution de la Fondation, qui par ailleurs ne peut pas se réaliser sans l'approbation des instances cantonales, le Conseil administratif préconise sa transformation.

Mme Hochuli indique que son groupe approuve les comptes 2013 de la Fondation. Elle rend cependant attentif au fait que le réviseur a fait remarquer que les comptes ont été rendus beaucoup trop tard et que l'assemblée générale ne s'est pas tenue à temps. Quant au rapport de gestion, le groupe Vert'Libéral ne peut l'accepter parce qu'on pourrait en déduire qu'il est

d'accord quant à la transformation de la Fondation sans qu'il n'y ait eu au préalable une discussion au Conseil municipal. D'un autre côté, Mme Hochuli n'est pas d'accord avec M. Locher, elle trouve un peu regrettable que le Conseil administratif sortant veuille engager les futures autorités communales.

Mme Garcia pense que le processus de transformation de cette Fondation communale de l'aménagement en une Fondation pour le logement a été déjà longuement discuté depuis qu'elle fait partie de ce Conseil. Pourquoi ne pas prendre de décision en fin de législature pour pouvoir aller de l'avant, comme pour n'importe quel autre objet ?

M. Karr tient à préciser qu'il n'est pas dans l'intention du Conseil administratif d'essayer d'enlever une prérogative du Conseil municipal. Il demande si Mme Hochuli serait satisfaite si l'on changeait la formulation de la délibération comme suit : *prend acte du rapport de gestion sans engagement sur la suite à donner aux propositions qu'il contient.*

Mme Hochuli se montre satisfaite.

La présidente remarque que le Conseil municipal ne peut pas prendre acte mais doit refuser ou accepter le rapport de gestion, le bilan, le compte de pertes et profits 2013 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

Pour M. Fassbind, ce n'est pas en approuvant ce rapport de gestion qu'on approuve la transformation de la Fondation existante. Le Conseil municipal prend note que le Conseil administratif entend aller dans cette direction et *a contrario*, le fait de remettre en cause cette volonté de changement pourrait aussi être interprétée comme la volonté de maintenir la Fondation pour l'aménagement laquelle fonctionne mal depuis des années. Par ailleurs, comme l'a dit M. Locher, tout changement doit passer devant le Conseil municipal et c'est à ce moment-là qu'il y aura discussion. Si chaque fois que quelqu'un a une intention, on commence à se dire qu'il ne faut pas aller dans sa direction, on n'avancera jamais.

Mme Hochuli est d'accord sur le fond avec M. Fassbind, néanmoins, il s'agit d'un rapport sur une année écoulée. Il n'a pas pour vocation de se projeter dans l'avenir.

La présidente prend la parole en tant que membre du Conseil de la Fondation. Le rapport de gestion relate évidemment le travail réalisé durant l'année écoulée. Contact a été pris avec Me Malek-Asghar concernant une proposition de nouveaux statuts. Il est donc normal que cela figure dans le rapport de gestion.

Mme Hochuli insiste sur le fait qu'on se projette déjà dans l'avenir.

La présidente rappelle que le Conseil municipal devra donner son accord ou manifester son désaccord. Elle propose de procéder à un vote en deux temps.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE CHÊNE-BOUGERIES :
APPROBATION DES COMPTES 2013

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances
lors de sa séance du 9 décembre 2014,

le Conseil municipal, par **18 voix pour et 1 abstention**

APPROUVE

le bilan, le compte de pertes et profits 2013 de la Fondation communale pour
l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif établi par la Société
Fiduciaire Antoine Gautier SA.

Ensuite, la présidente donne lecture de la délibération relative au rapport de gestion 2013.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE CHÊNE-BOUGERIES :
APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2013

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances
lors de sa séance du 9 décembre 2014,

le Conseil municipal, par **12 voix pour et 7 abstentions**

APPROUVE

le rapport de gestion 2013 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-
Bougeries.

**4.2 Frais d'études et analyses effectuées en lien avec l'assainissement de l'ancienne
déchetterie intercommunale située sur la parcelle N° 5407 du cadastre de Thônex :
vote du crédit d'investissement et financement (CHF 150'732.-TTC)**

La présidente passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que dans le cadre de la législation, lorsqu'un terrain est situé dans une
zone cadastrée polluée, les pollueurs sont tenus de participer à l'assainissement du site. En
l'occurrence, il s'agit de la parcelle n° 5407 qui a été exploitée entre 1949 et 1963 comme
gravière et qui a été comblée par des matériaux inertes. La commune de Thônex a été mise en
demeure d'effectuer un certain nombre d'études sur l'état exact des terrains. Divers coûts en
résultent. La commune de Thônex s'est donc retournée, à la fois vers sa voisine de Chêne-
Bourg et celle de Chêne- Bougeries. En effet, diverses conventions démontrent l'utilisation en

son temps par le mandataire de la commune de cette déchetterie. Des discussions ont eu lieu entre les magistrats des trois communes, lesquels sont arrivés à un accord sur une clé de répartition des coûts tenant compte du nombre d'habitants à l'époque par commune. C'est la raison pour laquelle une part de 42 % de la somme totale incombe à la commune de Chêne-Bougeries puisqu'elle comptait à l'époque 4'785 habitants, soit un montant de CHF 150'732.-. Pour le détail chacun aura reçu un dossier fort complet.

En l'absence de M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures, la présidente passe la parole à M. Bauduccio.

M. Bauduccio informe que la commission Bâtiments et Infrastructures s'est penchée sur le sujet lors de sa séance du 10 novembre 2014. Elle a préavisé favorablement le crédit sollicité par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

La présidente ouvre la discussion.

M. Favarger tient simplement à rappeler que la commune n'a guère le choix puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Logiquement, le Conseil municipal ne peut pas refuser le crédit demandé.

M. Fassbind annonce que dans sa séance du 9 décembre 2014, par 8 voix pour, soit à l'unanimité, la commission Finances s'est également prononcée favorablement. Personnellement, il trouve gênant de remonter si loin dans le temps. Il faudrait que la notion de prescription garde un sens. Pour cette raison, il s'abstiendra.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FRAIS D'ÉTUDES ET D'ANALYSES EFFECTUÉES EN LIEN AVEC
L'ASSAINISSEMENT DE L'ANCIENNE DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE
SITUÉE SUR LA PARCELLE N° 5407 DU CADASTRE DE THÔNEX : VOTE DU
CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 150'732.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la teneur du courrier, daté 12 mars 2014, adressé par la GESDEC à la commune de Thônex,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 10 novembre 2014,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 9 décembre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 15 voix pour et 4 abstentions

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 150'732.- TTC pour couvrir les frais d'études et d'analyses effectuées en lien avec l'assainissement de l'ancienne déchetterie intercommunale située sur la parcelle N° 5407 du cadastre de Thônex ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 150'732.- TTC au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 72.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2019.

4.3 Frais d'études liés au projet de rénovation complète des vestiaires du stade des Trois-Chêne : vote du crédit d'étude et financement (CHF 357'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 1'071'000.- TTC)

La présidente passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle qu'au cours des années 1980, l'idée consistait à refaire intégralement les locaux du stade et subséquemment qu'un projet très ambitieux avait vu le jour. Vu son coût très élevé, une solution de rénovation du bâtiment actuel a été proposée en début de législature ainsi qu'une extension, ce qui est actuellement possible étant donné les nouvelles technologies d'isolation, en particulier au niveau de l'assainissement. Le vote du crédit de ce soir porte, d'une part, sur diverses études qui avaient été engagées dans le cadre de ce projet, montant que les trois communes se doivent de rembourser au CSSM et, d'autre part, sur d'autres études qui ont été menées depuis le début de cette législature dans le cadre d'une procédure AIMP et qui s'est achevée par l'adjudication à un bureau d'architecture pour un montant d'honoraires s'élevant à CHF 700'920.-.

Lors des discussions en séances de commissions, M. Locher s'est montré étonné de constater qu'un certain nombre de commissaires ne connaissaient pas ce projet. Il s'agit en fait d'une surface d'environ 960 mètres carrés (soit une longueur de bâtiment d'environ 80 mètres sur 12 mètres). En raison des hauteurs de plafond à 3 mètres, les volumes estimatifs s'élèvent à 2'880 mètres cubes environ. Le prix au mètre cube est estimé à CHF 341.-. À noter qu'une des trois communes a déjà voté le crédit.

La présidente passe la parole à M. Balmer, président de la commission Sports.

M. Balmer souligne que celles et ceux qui ont eu l'occasion de visiter ces vestiaires ont pu constater leur état d'insalubrité et que leur rénovation était nécessaire. Le Conseil Intercommunal du CSSM s'est prononcé favorablement à une large majorité ainsi que la commission Sports, le 27 novembre dernier. M. Balmer encourage les membres du Conseil à les suivre.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind annonce que la commission Finances a préavisé favorablement le crédit sollicité par 5 voix pour et 3 abstentions. Les discussions ont porté sur l'importance au niveau financier du Centre Sous-Moulin, ce qui ne manque pas de soulever des questions, mais les mêmes considérations qu'en commission Sports ont primé, à savoir le besoin de réaliser un investissement en raison de la vétusté de ces vestiaires.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Bisanti indique que son groupe préfère que de l'argent soit investi à Sous-Moulin pour que les gens fassent du sport. Par contre, il trouve que le montant alloué pour évaluer la simple faisabilité du projet de rénovation est vraiment astronomique. Mme Bisanti se demande si l'appel d'offres a été correctement évalué, s'il n'y avait pas d'offre un peu moins chère.

M. Le Guern tient à préciser qu'il est tout à fait favorable à la réfection des vestiaires, à la promotion du sport dans la commune, mais pas seulement auprès des jeunes. Cela étant dit, le Conseil municipal est garant des deniers de la commune et il trouve le montant consacré à cette étude très élevé. À titre de comparaison, le projet de rénovation de l'école de la Gradelle, qui est loin d'être modeste, a été estimé à CHF 645'000.- concernant les frais d'étude, à comparer avec les CHF 700'000.- requis ce soir, pour 960 mètres carrés de douches et de sanitaires.

M. Favarger pense aussi, bien qu'il n'ait pas l'intention de refuser ce crédit, qu'il faudrait se poser la question de savoir comment on veut promouvoir le sport. Au regard du foot international qui devient de plus en plus un spectacle, un business, qui s'éloigne de l'amateurisme, on peut se demander s'il faut continuer à toujours vouloir monter en ligue supérieure. En outre, quand on parle d'un crédit d'étude d'environ CHF 1 million, on est en droit de se poser des questions sur le coût total de réalisation. Il n'est pas certain que toutes ces questions aient été entièrement abordées.

M. Perrin constate effectivement qu'on multiplie les études et il se demande dans quelle mesure on ne pourrait pas négocier, compte tenu de ce qui a été réalisé précédemment. Par ailleurs, le crédit ne fournit aucun estimatif du coût des travaux, raison pour laquelle il ne le votera pas.

M. Messerli se montre lui aussi un peu gêné. En commission Sports, il a été dit qu'il fallait accepter le crédit parce que la rénovation des vestiaires était indispensable. Or, ce sont des frais d'études qui sont soumis ce jour au vote et il est lui aussi surpris par le montant desdites études.

M. Pictet souhaiterait savoir si ce crédit s'inscrit dans un contexte de rénovation de l'ensemble du stade qui se trouve dans un état vétuste, et non pas seulement des vestiaires.

M. Locher explique que la discussion porte sur le bâtiment situé sous les tribunes, le long de la route de Malagnou et non pas sur la partie du Centre sportif, à côté de la patinoire, lequel se trouve dans un état de vétusté avancé et ne répond effectivement plus du tout aux normes. Il se trouve que l'option démolition-reconstruction qui avait été évoquée en son temps est un projet pharaonique. Ce dernier a été abandonné. Actuellement, l'idée est de reprendre le même bâtiment en augmentant la hauteur du plafond afin de pouvoir disposer de plus de vestiaires pour répondre aux besoins des clubs. M. Locher se montre donc étonné des discussions de ce soir parce que les décisions afférentes ont été prises dans le cadre du

Conseil du CCSM en présence des délégués du Conseil municipal. L'abandon du projet de démolition-reconstruction a été décidé en début de législature et un mandat a été donné pour évaluer s'il était possible de transformer les lieux sans les démolir. Il est désormais certain que tel est bien le cas.

Ensuite M. Locher rappelle que la procédure AIMP n'avait pas été traitée dans le cadre des précédents projets. Les trois communes ont donc fait établir un cahier des charges, avalisé par le Conseil du CSSM, processus qui a conduit à la réception de 9 offres. Deux candidats ont été exclus et les autres ont participé à une procédure parfaitement transparente. Finalement, le mandat a été adjugé au bureau Strata Architecture dans le cadre d'un crédit d'étude pour un montant arrêté à CHF 700'900.-. M. Locher se montre donc étonné d'arriver en fin de processus et de voir ce soir certains remettre en doute la rénovation de ces vestiaires. Au surplus, il s'agit d'un projet relativement complexe à l'image du coût du mandat d'étude. Pour rappel, l'installation des mâts d'éclairage du stade qui a été stoppée, le temps de finaliser ces études, coûte également très chère.

La présidente passe la parole à M. Martinez qui renonce à la prendre.

M. Perrin trouve que les remarques de M. Locher sont certes pertinentes, mais personne n'ignore que la procédure AIMP repose sur un système particulier. Ensuite, M. Locher a parlé de reprise de hauteur ; mais il existe des fondations et des possibilités de créer des annexes au bâtiment sans le dégrader du point de vue architectural. Ce n'est pas le même coût. À nouveau, M. Perrin s'étonne que le coût des travaux n'ait pas été annoncé. À titre d'exemple, pour la rénovation thermique de l'école de la Gradelle, un montant de CHF 7 millions avait été articulé. Il faudrait donc transmettre des données plus fouillées avant de demander aux conseillers municipaux de voter.

Mme Hochuli demande si on connaît la position des autres communes.

La présidente croit savoir que Chêne-Bourg a donné son accord.

Ces frais d'étude n'étonnent pas M. Fassbind. C'est malheureusement ce à quoi on peut s'attendre lors d'une mise aux normes, comme cela été le cas, par exemple, dans le cadre de la réfection du « Petit Manège ». Pour tous les travaux de ce type, il faut dorénavant trois ingénieurs, l'un pour la ventilation, un autre pour l'électricité, un troisième pour l'informatique..., chacun facturant des honoraires. Pour information, le coût du stade de Genève était de CHF 135 millions et c'était il y a bientôt 15 ans.

M. Balmer demande le vote nominal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente constate que la demande de M. Balmer de procéder à un vote nominal est suivie par 6 conseillers municipaux. Puis elle donne lecture de la délibération.

**FRAIS D'ÉTUDES LIÉS AU PROJET DE RÉNOVATION COMPLÈTE DES
VESTIAIRES DU STADE DES TROIS-CHÊNE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE
ET FINANCEMENT (CHF 357'000.- TTC soit 1/3 de 1'071'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à rénover complètement les vestiaires du stade des Trois-Chêne,

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 17 septembre 2014,

vu le préavis favorable émis par 3 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Sports lors de leur séance du 27 novembre 2014,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 3 abstentions par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 9 décembre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 357'000.- TTC soit 1/3 de CHF 1'071'000.- TTC pour couvrir les frais d'études liés au projet de rénovation complète des vestiaires du stade des Trois-Chêne ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements numéro 34.331, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement relatif à la réalisation du projet qui devra être ouvert par le Conseil municipal et arrondi au moyen de 20 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 34.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif » de 2015 à 2034 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

M. Gaillard procède à l'appel nominal.

Vote nominal

M. Balmer : oui	M. Messerli : non
M. Bauduccio : abstention	M. Perrin : non
Mme Bisanti : abstention	M. Pictet : oui
M. Borda d'Agua : oui	M. Rappaz : <i>excusé</i>
M. Fassbind : oui	Mme Saba : <i>excusée</i>
M. Favarger : abstention	M. Sapey : oui
Mme Garcia : oui	Mme Sommer : oui
M. Gross : non	M. Spinelli : <i>excusé</i>
M. Heimendinger : <i>excusé</i>	Mme Tiercy : non
Mme Hochuli : non	M. Ulmann : oui
M. Lecour : <i>excusé</i>	Mme Wyss : non
M. Le Guern : non	
M. Martinez : oui	

- La délibération est acceptée par 9 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

4.4. Achat de parcomètres et horodateurs dans le cadre de la mise en zone bleue et macarons : vote d'un crédit complémentaire et financement (CHF 27'000.- TTC)

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz pour présenter le sujet.

Mme Grandjean-Kyburz relève que contrairement au montant élevé du précédent objet figurant à l'ordre du jour, le crédit demandé est modeste. Il s'agit d'une proposition claire qui était contenue dans l'arrêté de la DGT du 7 janvier 2014 et qui n'a fait l'objet d'aucune contestation, ni observation de la part du Conseil municipal. Cependant, c'est devenu une problématique kafkaïenne puisqu'on en parle depuis de nombreuses séances. Il y a des regrets de la part de ceux qui se sont sentis dépossédés du projet de mise en zone bleue « macaron » après les présentations faites en séance du 19 juin au Conseil municipal et celles qui ont eu lieu les 4 septembre et 8 octobre en commission Sécurité.

Mme Grandjean-Kyburz ne va donc pas revenir sur les détails de ce projet qui ont été largement exposés. Elle aimerait préciser que l'intégration de places avec horodateurs, dans le cadre de la première révision du plan de stationnement, fait effectivement partie des propositions émises par un groupe de travail composé de membres de l'administration cantonale et communale et qui était chargé par le Conseil administratif de mesurer l'impact du nouveau plan de stationnement. Ce groupe de suivi réunissait des compétences techniques et de proximité.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que la proposition du groupe de suivi s'inscrit dès lors dans le cadre des objectifs en matière de politique de stationnement, tel que prévu par le plan directeur cantonal recommandant de tenir également compte des activités économiques et commerciales. La première version du plan de stationnement prévoyait sur la route de Chêne et la rue de Chêne-Bougeries une zone dite de commerce limitée à 30 minutes. Or, si cette zone se révélait surdimensionnée sur la route de Chêne, il est vrai qu'elle l'était au détriment des besoins des habitants, à la rue de Chêne-Bougeries. 30 minutes ne suffisent pas nécessairement pour se rendre chez le coiffeur, au restaurant, chez le vétérinaire ou dans un magasin de sport. Il y avait donc lieu d'octroyer à des commerçants les mêmes possibilités qu'à Chêne-Bourg où des horodateurs sont déjà en fonction dans les zones de commerce.

En faisant ce travail d'analyse, Mme Grandjean-Kyburz rappelle que l'administration ne s'est pas substituée aux élus mais a émis des propositions étayées, détaillées sur la base d'une méthodologie de travail clairement explicitée. Donc, le Conseil administratif qui se devait de trouver rapidement des solutions par rapport à différentes problématiques qui ont surgies dès la mise en application de ces zones « macarons » a prévu également de suivre ces recommandations et de mettre en place des zones « 4 heures ». Il n'a eu de cesse, de même que la commission Sécurité, la DGT et la Fondation des parkings d'informer le Conseil municipal, avant la population. Tous les détails ont été transmis à la commission Mobilités-Nature-Environnement. À cet égard, Mme Grandjean-Kyburz aimerait rappeler que le travail du groupe de suivi a été exposé lors de 7 séances de commission, dont trois fois en commission Mobilités-Nature-Environnement. La question qui est posée ce soir est simple. Si le Conseil municipal estime que les horodateurs peuvent faciliter l'accès aux commerces et que le projet est raisonnable, il conviendra d'accepter ce crédit d'investissement - qui est un crédit complémentaire d'un montant de CHF 27'000.-.

La présidente passe la parole à M. Karr qui n'a rien à ajouter.

M. Locher rappelle que ce crédit a été préavisé favorablement par la commission Finances

La présidente passe la parole à M. Fassbind pour la commission Sécurité et la commission Finances.

M. Fassbind indique que la commission de sécurité a préavisé favorablement le crédit, la commission Finances également, ceci par 4 voix pour et 2 abstentions.

La présidente passe la parole à M. Gross pour la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Gross signale que la commission a obtenu de longues explications sur la manière de fonctionner des horodateurs et qu'elle est devenue experte en la matière. Le problème de fond était de savoir qui aurait dû faire partie du groupe de suivi. Le principal grief de la commission était que le Conseil municipal avait été dépossédé de ce dossier. Au final, la commission a décidé de ne rien décider puisqu'elle a préavisé le crédit sollicité par 2 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Mme Tiercy avait l'intention d'être très brève dans son exposé mais vu le débat idéologique que provoque Mme Grandjean-Kyburz, elle va reprendre le dossier dès le départ. Dans un premier temps, il y a 16 ans, une motion avait été déposée par les Verts pour mettre en place des zones bleues sur la commune de Chêne-Bougeries. Les Libéraux en ont déposée une autre, il y a 8 ans, et c'est celle-là qui a été renvoyée en commission Mobilités-Nature-Environnement. Cette dernière a accepté le principe d'une sectorisation des zones et dès qu'il s'est agi de les mettre en place, une partie du Conseil administratif a cru bon de déléguer à un organe extérieur au Conseil municipal le suivi et la modification desdites zones alors que tout le travail avait été réalisé en commission. Le groupe de suivi a complètement « bousillé » le travail de cette commission en modifiant absolument tout. C'est à ce moment-là que Mme Tiercy s'est posé la question de savoir à quoi sert un conseiller municipal. Pour elle, il ne sert à rien puisque, en lieu et place de faire une étude pour examiner la situation du découpage en zones bleues, suite logique du travail effectué en commission, la conseillère administrative en charge du dossier a procédé à la nomination d'une commission de suivi extérieure au Conseil municipal. Toute la polémique est là. Comme l'a dit M. Gross, on sait tout sur les horodateurs, mais ce soir, Mme Tiercy se prononcera contre le crédit. Elle aurait voulu être plus modérée dans ses propos et surtout achever cette histoire en s'abstenant lors du vote, mais c'est en réaction à ce qui vient d'être dit par Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz souhaiterait préciser que la commission a certes étudié la mise en place de ces zones, mais que sur le terrain, le service Prévention et sécurité a récolté plus de 300 à 400 doléances. Il a donc été proposé de prendre le taureau par les cornes et d'effectuer une analyse sur le plan technique en partenariat avec la Fondation des parkings et la DGT.

M. Perrin se montre néanmoins étonné que sur la base de doléances qui n'ont pas été présentées en séances de commission, on remette tout en question. L'idée des horodateurs n'est pas mauvaise en soi mais c'est le principe de fonctionnement, de reprise en mains du dossier qui le laisse dubitatif. C'est dommage qu'on ne respecte pas les règles du jeu au sein du Conseil municipal, au sein du Conseil administratif et qu'on ne respecte pas les positions des citoyens. Comme il l'a dit plusieurs fois, le préambule de la Constitution suisse parle de

respect et dans le cas particulier, M. Perrin pense que le respect de l'individu a été foulé. Il votera donc contre cette proposition.

M. Martinez étant arrivé en cours de législature fait remarquer qu'il lui manque l'historique. Il observe néanmoins qu'il existe un réel besoin, des aspects techniques à prendre en compte dans ce qui vient d'être dit, la manière dont le dossier a été traité, mais cela ne devrait pas empêcher de voter ce petit crédit fort modeste qui permettra de tourner une page.

Mme Sommer estime qu'il fallait aussi tenir compte des souhaits de la population qui était mal à l'aise avec ces multiples zones et s'adapter aux circonstances. Le fait de corriger le tir lui paraît quand même raisonnable.

M. Karr observe que Mme Sommer parle de règles qui n'avaient pas été respectées. Pourrait-elle préciser de quoi il s'agit ?

Mme Sommer croit avoir compris que pour certains aspects du dossier, les instances cantonales n'avaient pas été consultées.

Mme Grandjean Kyburz précise qu'elle a rappelé que l'arrêté de la DGT du 7 janvier 2014 comprenait la mise en place d'horodateurs et que ces zones n'ont fait l'objet d'aucune contestation, ni observation de la part du Conseil municipal.

Mme Sommer reconnaît avoir mal compris.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACHAT DE PARCOMÈTRES ET HORODATEUR DANS LE CADRE DE LA
MISE EN ZONE BLEUE ET MACARONS : VOTE D'UN CRÉDIT
COMPLÉMENTAIRE ET FINANCEMENT (CHF 27'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 165'000.- TTC destiné à couvrir les travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue "macaron" de l'ensemble du territoire communal, par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 avril 2013 ;

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 2 abstentions par les membres de la commission Finances, lors de leur séance du 10 juin 2014,

vu le préavis émis par 2 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions par les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement, lors de leur séance du 8 octobre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 10 voix pour, 4 abstentions et 5 voix contre

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 27'000.- TTC pour l'acquisition de parcomètres et d'un horodateur dans le cadre de la mise en zone bleue "macaron" ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 27'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2024.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Favarger informe le Conseil municipal que les trois personnes candidates au prix littéraire chênôis ont été reçues. La commission chargée d'adjuger ce prix se réunira en janvier 2014.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

La présidente annonce que trois motions et une résolution ont été réceptionnées au Bureau. D'habitude, elles sont traitées par ordre d'arrivée. Cependant, comme une motion et une résolution traitent du même sujet, elle propose de les mettre en discussion en même temps.

6.1 Motion Socialiste : Sécuriser les trottoirs pour personnes souffrant d'un handicap physique

La présidente donne lecture de la motion puis ouvre la discussion.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'autre jour Madame Sobanek a été le témoin d'un incident : une jeune femme malvoyante ou aveugle a heurté violemment le panneau publicitaire se trouvant devant la Poste. Cet incident lui a amené à regarder de plus près nos aménagements des trottoirs et elle a constaté que nous ne disposons tout simplement pas de ligne de guidage et de trop peu de bandes d'éveil de vigilances. Or, notre commune compte plusieurs EMS, un foyer pour aveugles, ainsi que le "Centre d'information et réadaptation pour personnes malvoyantes et aveugles" (CIR). Les TPG ont projeté un déplacement de l'arrêt de tram "Chêne-Bougeries" et de le faire fusionner avec l'arrêt "Chemin Grange — Falquet", mais il serait regrettable que ce projet empêche un aménagement rapide dans le sens mentionné ci-dessus.

Pour ces motifs, les Conseillers municipaux soussignés demandent au Conseil administratif

- De contacter les personnes responsables du Foyer des aveugles et du CIR ainsi que l'association HAU, et de prévoir au plus vite d'équiper le cheminement piétonnier de la route de Genève, du pourtour de la Poste et de la route du Vallon des aménagements nécessaires.

- De faire, dans un deuxième temps, un examen approfondi des autres cheminements de la commune et de voir quels aménagements il conviendrait de faire en priorité pour faciliter la vie pratique des personnes en situation de handicap de la vue ainsi que d'autres handicaps.

M. Karr demande s'il s'agit d'une question de mobilité ou de sécurité. Il faut donc préciser la direction dans laquelle la motion doit être traitée.

La présidente s'exprime en tant que conseillère municipale et non pas en tant que présidente. De son point de vue, il ne s'agit pas de décider de quelle commission cette question doit être traitée. C'est un objet que le Conseil administratif doit régler avec le délégué du CIR, M. Jost, qui n'attend que cela. Elle a d'ailleurs pris contact avec lui par téléphone. Elle suggère dès lors que la motion soit traitée par le Conseil administratif in corpore.

La parole n'étant pas demandée, la présidente la met aux voix.

- La motion est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Locher souhaiterait néanmoins tempérer l'ardeur de la présidente concernant les terrains cantonaux. Il rappelle qu'il a fallu maintes fois interpeler l'État pour la réparation de l'îlot central de l'arrêt TPG « Grangettes » et attendre plusieurs années avant que quelque chose ne soit finalement entrepris. Devant l'office postal, le terrain est précisément cantonal.

Mme Hochuli souligne, comme la présidente le sait, qu'elle est très concernée par ce sujet. Elle souhaiterait rendre attentif au fait que l'Association pour le Bien des Aveugles (ABA) est en contact avec un responsable du canton pour réaliser des itinéraires en faveur des aveugles. Elle est aussi en collaboration avec l'association HAU dans le cadre d'un programme visant à installer des cheminements pour malvoyants.

M. Karr aimerait annoncer la fin de la présence du « boudin » à la route de Chêne qui avait notamment fait trébucher M. Favarger et Mme Sommer. Le Conseil administratif avait fait une demande visant à sa suppression.

La présidente propose de traiter ensemble la motion du groupe Vert'Libéral et la résolution du groupe Socialiste. Elle observe que ce qu'il y a de commun entre les deux textes, c'est la crainte pour les communes de perdre de l'autonomie, c'est la volonté que le Conseil municipal puisse s'exprimer, c'est la demande au Conseil administratif d'informer régulièrement le Conseil municipal concernant l'évolution de ce dossier. Dans d'autres communes, une commission ad hoc a été mise en place pour traiter ce sujet.

La présidente donne lecture des deux textes.

6.2 Motion du groupe Vert'Libéral au sens des articles 30 et 35 du Règlement du Conseil municipal de Chêne-Bougeries

Madame, Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons entendu la résolution relative à l'avant-projet du Conseil d'Etat concernant la

nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes, qui nous a été présentée. Nous nous opposons fermement à toute remise en cause de l'autonomie communale, entre autre, en matière de gestions, de prestations et de fiscalité.

Nous exigeons que le Conseil administratif informe très régulièrement le Conseil municipal sur les travaux en cours et notamment sur leurs conséquences financières et administratives de l'avant-projet relatif à la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes.

Nous voulons, par ailleurs, exprimer notre grand étonnement devant l'absence d'informations précises de la part du Conseil Administratif concernant l'avant-projet relatif à la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes.

Nous regrettons très fortement que no autorités communales n'aient pas jugé indispensable d'informer le plus complètement possible le Conseil municipal et, par son intermédiaire, l'ensemble de nos communiens sur les tenants et aboutissants de l'avant-projet en question qui, manifestement, porte atteinte à l'autonomie des communes, ou ce qu'il en restera.

Les seules informations que le Conseil administratif nous a livrées concernent le soutien qu'il a apporté le 18 septembre 2014 à la « résolution afférente à la répartition des tâches entre le Canton et les Communes (cf. PV du CM du 25 septembre, Folio 5623). Elles concernent aussi la séance de l'ACG du 29 octobre 2014 à laquelle le Conseil administratif a pris part.

Nous considérons que ces deux informations sont très insuffisantes eu égard aux enjeux et à la nécessaire transparence qui doit dicter la conduite du Conseil administratif à l'égard du Conseil municipal, et plus généralement à l'endroit de nos communiens.

Pour toutes ces raisons et en conséquence,

1. Nous demandons instamment au Conseil administratif de nous fournir, dans les meilleurs délais, un rapport circonstancié sur les conditions dans lesquelles nos autorités communales ont été amenés à interagir avec les différentes instances et les réponses qu'elles ont apportées à l'avant-projet de loi en question, aussi bien au sein de l'ACG qu'auprès des autorités cantonales.

2. Nous demandons également que le Conseil administratif exprime très clairement son point de vue concernant les enjeux de l'avant-projet du Conseil d'Etat relatif à la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes. Le Conseil administratif se doit d'explicitier sa position sur la forme et sur le fond: qu'il nous donne son appréciation sur la manière avec laquelle les choses ont été organisées et qu'il se détermine, surtout, par rapport aux enjeux financiers et politiques impliqués dans cet avant-projet et qui sont relatifs au nécessaire défense de l'autonomie communale, notamment en matière financière.

6.3 Projet de résolution du groupe socialiste au sens des articles 30 et 34 du Règlement du Conseil municipal de Chêne-Bougeries : « En matière de répartition des tâches entre Canton et communes, la consultation du Conseil municipal est nécessaire ».

En date du 29 octobre 2014, le Conseil d'Etat informait via son point presse qu'un avant-projet de loi et trente premières réformes sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton¹ était mis en consultation auprès des communes, via l'Association des communes

¹ Pour plus d'information, consulter le nouveau site internet consacré à l'avancement de ce projet de réforme conduit par le Conseil d'Etat en concertation avec l'ACG : <http://ge.ch/communes-canton/>

genevoises (ACG). « *Cet avant-projet de la loi-cadre fixe les principes de la répartition des charges entre communes et Canton, ainsi qu'un premier catalogue de trente propositions concrètes s'inscrivant notamment dans les domaines de la culture, du sport, des personnes âgées, de l'action sociale, du parascolaire et des bâtiments scolaires.*

Jusqu'au 28 novembre, les communes genevoises et l'ACG sont invitées à apporter leurs commentaires ou à émettre d'autres propositions en vue du dépôt du projet de loi-cadre devant le Grand Conseil. Conformément au calendrier annoncé en juillet dernier par le groupe de pilotage ACG/Conseil d'Etat, ce dépôt est prévu pour la fin 2014. Quant aux réformes spécifiques, elles feront l'objet de trains de lois qui seront déposées courant 2015 afin de permettre au Grand Conseil de disposer du temps nécessaire à les traiter. »

Compte tenu des délais, il était impossible pour le Conseil municipal de se prononcer sur l'avant-projet de loi et les propositions qui en découlent. En effet, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries ne se réunit pas avant le 18 décembre 2014 et c'est seulement à cette date qu'il pourra décider formellement de réunir une commission pour aborder le sujet. Entre temps, des discussions sur ce thème ont eu lieu au Conseil municipal de la Ville de Genève et ont certainement sensibilisé bon nombre de conseillers municipaux. Vu l'étendue thématique des propositions, il est certain que le traitement nécessitera plus d'une réunion. Dans le meilleur cas, les décisions qui découleront des discussions en commission, ne pourront être validées que lors du prochain Conseil municipal.

Dans sa manière de procéder, le Conseil d'Etat prive les délibératifs communaux de toute possibilité de participer à la consultation. Il semble oublier que ce sont ces délibératifs qui voteront les budgets qui découleront de la répartition des charges discutée sans eux. Cette manière de procéder est particulièrement incohérente et inacceptable. Aussi,

pour ces motifs, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries **déclare**

1. S'opposer fermement à l'avant-projet de loi du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton qui réduit à néant l'autonomie communale, notamment en matière de prestations et de fiscalisations;
2. Confirmer sa volonté de prendre part à une négociation sur la question de la répartition des tâches entre le Canton et les communes qui soit conduite de manière concertée;
3. Exiger que dans le cadre de la négociation sur la répartition des charges entre communes et Canton que les communes soient respectées, en vertu du principe de l'autonomie communale consacré par la Constitution fédérale (art. 50);
4. Exiger que le Conseil administratif informe régulièrement le Conseil municipal sur les travaux en cours et notamment sur leurs conséquences financières et administratives, ainsi que sur les prises de position qu'il entend défendre dans le cadre de la consultation;
5. Envoyer la présente résolution au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

La discussion est ouverte.

M. Locher souhaiterait mettre en garde contre ce type de résolutions dans la mesure où le Conseil d'Etat a clairement exprimé qu'il avait l'intention, au cours de la prochaine législature, de mettre en œuvre l'article de la Constitution qui mentionne la répartition des tâches entre communes et canton. L'orientation que le Conseil d'Etat souhaite donner à ce

projet est une refonte complète de la répartition desdites tâches. En cela, il a derrière lui le Grand Conseil qui le presse également d'avancer dans ce dossier en vue d'une réforme complète. Cela veut dire que les manœuvres pour s'opposer à ce projet semblent un peu inadéquates et la commune risque de ne plus être partenaire. En effet, les communes ne sont que consultées dans ce cadre puisque le projet de loi sera adopté par le Grand Conseil. M. Locher signale par ailleurs que les discussions qui ont commencé avec le Conseil d'Etat, notamment avec M. Longchamp, ont beaucoup évolué et au fur et à mesure des réunions, il est apparu qu'il y avait un affinage du principe d'une opération blanche et non pas une perte systématique d'autonomie au niveau des communes. Les nouvelles répartitions de tâches devraient être compensées par un financement qui devrait permettre d'atteindre un équilibre. M. Locher relève qu'il parle bien au conditionnel. Dans cet état d'esprit, les communes ont reçu un deuxième questionnaire et il semble que les auteurs de la motion et de la résolution n'avaient pas toutes les cartes en mains lors de la rédaction de leur texte. M. Locher rappelle également que l'ACG a analysé le projet de loi en particulier à la lumière des dispositions contenues dans la LAC.

M. Perrin constate, après les commentaires de M. Locher, que les conseillers municipaux perdent de plus en plus de leur raison d'être. Le Conseil administratif a des contacts avec le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. En d'autres termes, les conseillers municipaux ne servent à rien, sinon à informer les gens. Il trouve que le système démocratique est en train de perdre de son image. M. Perrin ne cache pas, en tant que citoyen suisse, que Genève dérape du côté français. Il pense qu'il faudrait y réfléchir. Il existe donc une bonne raison de demander à être informé et à pouvoir s'exprimer dans le cadre de ce processus de modification de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

M. Karr aimerait un peu nuancer l'intervention qui vient d'être faite par M. Locher. Il a le regret d'informer que le Conseil administratif n'a pas retenu sa proposition consistant à informer concernant ces enjeux et il a l'intime conviction que les conseillers municipaux ne peuvent pas simplement devenir les nécrologues de l'autonomie communale. Ils ne peuvent pas simplement se contenter de prendre acte des compétences communales ou d'un transfert de charges qui irait dans le sens d'une altération de l'essence même de leur travail en Conseil. Pour cette raison, M. Karr se met à disposition de toute personne qui serait intéressée à obtenir des informations. C'est un sujet qui préoccupe bon nombre de communes et la résolution dont le groupe Socialiste a déposé ce soir a été acceptée dans un certain nombre de communes. M. Karr n'est donc pas tout à fait dans la même ligne que son collègue. Il estime que le danger consiste plutôt à ne rien faire, à regarder le train passer. Par ailleurs, une communication avec le Conseil d'Etat passant par la voie d'un site Internet est-elle suffisante en termes de participation de la population et des Conseils municipaux pour la formation de la démocratie de demain ?

M Favarger revient sur ce que M. Perrin a dit à savoir que Genève était en train d'avoir un système aussi centralisé que celui de la France. C'est peut-être vrai sur le plan statique, mais sur le plan dynamique, c'est beaucoup plus inquiétant. La France, au contraire, est revenue de cette période napoléonienne et essaie, parfois maladroitement et insuffisamment, de déléguer des compétences et des pouvoirs aux régions. À Genève – et c'est une singularité en Suisse – il existe un système très centralisé que, la nouvelle Constitution n'a malheureusement pas su corriger, ce qui, à son avis, est une entorse à la démocratie. La résolution et la motion sont peut-être maladroitement mais elles devraient quand même être suivies parce que c'est la seule arme dont dispose la commune contre les velléités du canton de centralisation du canton.

M. Borda d'Agua remarque, au plan de la méthode, qu'il serait agréable de pouvoir discuter avec un texte sous les yeux, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet de résolution qui s'étale sur deux pages. Deuxièmement, M. Borda d'Agua trouve que le canton a lancé un défi consistant à revoir, d'ici 2018, tous les doublons qui existent entre les communes et l'Etat. C'est un calendrier certes un peu serré, mais quand on lit dans le projet de résolution qu'il s'agit de s'opposer à un avant-projet de loi. M. Borda d'Agua qui ne dispose pas de ce texte ne saurait se prononcer là-dessus. Il trouve qu'il faut laisser travailler le Conseil administratif qui est en lien avec l'ACG et que ce dernier revienne ensuite vers le Conseil municipal avec des informations. En ce qui concerne le fait que compte tenu des délais, il était impossible, selon la résolution, pour les conseillers municipaux de se prononcer, M. Borda d'Agua se permet de sourire. Il y a deux ans de cela, entre le 15 novembre 2012 et le 28 novembre 2012, il a été possible d'agender une séance extraordinaire du Conseil municipal pour parler d'un droit de préemption, alors qu'aujourd'hui, entre le 6 novembre 2014 et le 18 décembre 2014, il n'a pas été possible de trouver une date, malgré les calendriers chargés, pour parler de ces questions primordiales pour les communes genevoises.

La présidente tient à préciser que les motions socialistes ont été envoyées aux chefs de groupe lors de la dernière séance du bureau. Sachant qu'on tend à une politique visant à ne pas tout imprimer, il lui est apparu évident qu'elles avaient été transmises. La présidente aimerait aussi dire qu'elle ne se permettrait pas, de sa propre initiative, de convoquer un Conseil municipal extraordinaire sur ce thème, s'il n'a pas été discuté au préalable.

Mme Hochuli rappelle qu'il s'agit d'une résolution alors que la proposition du groupe Vert'Libéral est une motion. Au fond, ce que les Vert'Libéraux réclament, c'est que des informations soient données. Ils demandent au Conseil administratif d'expliquer clairement son point de vue concernant les enjeux de l'avant-projet de loi.

La présidente rappelle que l'avant-projet et le questionnaire sont publics.

M. Borda d'Agua a le souvenir qu'il avait été demandé, en juin dernier, à M. Locher, de tenir informé le Conseil municipal sur la problématique de la taxation des contribuables à leur lieu de domicile, mécanisme prévu dans le cadre de cette modification de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

Mme Grandjean-Kyburz précise que cette question sera traitée dans une deuxième étape.

M. Borda d'Agua pense qu'il faut séparer les votes entre la résolution et la motion.

Mme Sommer a de la peine à entendre qu'on bascule vers le modèle français. Elle aimerait rappeler qu'il existe dans le canton des institutions démocratiques qu'on ne trouve nulle part ailleurs. En outre, la nouvelle constitution a été votée et on savait pertinemment que son délai d'application est de 5 ans. Les discussions concernant les doublons ont commencé en 2013 et de dire aujourd'hui qu'on n'a pas le temps de traiter de ces questions lui paraît un peu exagéré.

Pour Mme Garcia, il y a eu beaucoup d'informations au sujet de la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton. à ce sujet et l'ACG qui représente les communes est là pour les défendre. S'il s'agit de faire des réunions dans chaque commune, à 25 personnes, pour établir une liste de ce qu'on aime ou de ce qu'on n'aime pas, Mme Garcia ne pense pas que le Conseil municipal soit plus à même de transmettre des préoccupations que

les personnes qui siègent au sein de l'ACG. Elle souhaiterait également rappeler, concernant la nouvelle constitution, qu'il y a eu une importante réunion au cours de laquelle beaucoup de petites choses ont été dites mais qu'il n'en est rien ressorti de bien concret. Il faut donc laisser faire les spécialistes et Mme Garcia a vraiment confiance en l'ACG.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que le questionnaire dont il a été fait mention, adressé à toutes les communes et que le Conseil administratif a rempli comportait 33 points pour lesquels une entrée en matière était demandée. À titre d'exemple, la FASE doit-elle revenir aux communes ou au contraire rester dans le giron du canton ? La même question était posée en ce qui concerne le parascolaire. Le Conseil administratif, de manière unanime, s'est prononcé sur une entrée en matière. Il n'a pas pris de décision. Il a simplement accepté de discuter.

M. Favarger souhaiterait aussi mettre le doigt sur le fait, tant en ce qui concerne la résolution que la motion, qu'il s'agit surtout d'être informé. S'opposer à l'avant-projet de loi est peut-être une formule extrême, c'est vrai, mais c'est le besoin d'information qui doit prédominer pour ne pas se retrouver dans une situation dans laquelle tout a déjà été décidé.

La présidente propose de donner la parole à chacun des conseillers administratifs puis de passer au vote.

M. Locher rappelle que Mme Grandjean-Kyburz a indiqué clairement la situation prévalant aujourd'hui, à savoir que les communes se sont mises d'accord pour répondre au Conseil d'Etat concernant les divers points sur lesquels une entrée en matière était souhaitée. Une série d'assemblées se sont succédées dans le cadre de l'ACG et les communes ont été convoquées de manière extrêmement rapide. M. Locher rappelle qu'à la fin de ses communications, il a bien précisé qu'il serait trop long de communiquer ce soir les prises de positions et observations formulées par le Conseil administratif sur les quelque trente objets pour lesquels une entrée en matière a été discutée. Ainsi, ces diverses prises de position seront communiquées par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc. Par ailleurs, la commission Finances sera régulièrement informée de l'état d'avancement de ce dossier. Quant aux questions sur lesquelles le Conseil d'Etat souhaitait discuter, ces dernières ont été mises en ligne sur un site, ceci au grand étonnement du Conseil administratif. Lorsque l'ACG a interpellé le Conseil d'Etat lui rappelant qu'il souhaitait avoir un interlocuteur, en l'occurrence elle-même, il a été répondu qu'il avait pris la décision d'avoir une transparence totale concernant tous ses travaux. Les conseillers municipaux ont donc aussi accès au site de l'Etat pour se renseigner. La demande que vient de faire M. Favarger est donc déjà pleinement satisfaite. Mais de dire en guise de préambule qu'on est opposé au projet de loi, alors que ledit projet est à ce stade mué quant aux diverses tâches à répartir, c'est signifier en fait son refus quant au principe même du désenchevêtrement desdites tâches que le canton initie.

M. Favarger remarque, s'il a bien compris, que la seule chose que le canton demande pour l'instant est un accord de principe en vue d'ouvrir la discussion.

Mme Grandjean-Kyburz précise qu'il s'agit des domaines dans lesquels une entrée en matière est souhaitée.

M. Karr pense qu'il est temps de donner davantage de précisions sur le sujet. Mme Grandjean-Kyburz a parlé d'une belle unanimité, il convient de savoir sur quoi porte cette dernière et à quel moment elle se situe. Il y a eu effectivement unanimité au sein du

Conseil administratif, à un moment donné, sur le questionnaire que le Conseil d'Etat avait envoyé aux communes, que l'on trouve sur Internet et dans lequel une entrée en matière sur une trentaine de sujets est demandée. Parlant de désenchevêtrement, M. Karr estime qu'il convient d'être prudent car il y a peu de doublons. Il faut donc faire attention à l'usage des mots. À un moment donné, il a été demandé aux communes de prendre position sur des thèmes au sujet desquels elles acceptaient d'entrer en matière. Effectivement, sur ce questionnaire, le Conseil administratif a répondu de manière unanime. Ensuite, une présentation du Conseil d'Etat a eu lieu au sein de l'ACG. Il y a eu alors une volonté, au sein du Conseil administratif de réviser sa position sur quelques points. La belle unanimité n'était donc plus de mise.

M. Karr précise qu'il y a deux aspects différents, à savoir les thèmes sur lesquels le Conseil administratif s'est montré d'accord d'entrer en matière et l'avant-projet de loi en tant que tel. Ce dernier, comme l'a dit M. Locher, ne contient pas de propositions factuelles, mais des mécanismes d'arbitrage, en particulier concernant le principe de la bascule fiscale. En théorie, lorsqu'il y a transfert de compétences, d'un échelon à l'autre, un financement ad hoc l'accompagne. Il n'y aura pas de droit de référendum populaire sur cette question, pas de possibilité dans les Conseils municipaux de recourir, mais une possibilité pour les communes d'interpeler la Cour des comptes lui demandant de trancher une divergence de points de vue entre le canton et la ou les communes concernées. En d'autres termes, lors du transfert des tâches de nettoyage des voiries cantonales, par exemple, vers les communes et qui va engendrer des frais supplémentaires pour celles-ci, le mécanisme prévu dans le projet de loi permettrait d'interpeler la Cour des comptes pour lui demander si oui ou non, les calculs ont bien été faits. L'ACG travaille effectivement sur ces deux aspects, de façon un peu asymétrique avec le Conseil d'Etat puisque ce dernier met des informations sur Internet alors qu'elle-même n'est pas encore capable de se structurer et de mener sa communication d'une seule voix. Il convient de rappeler que toutes les communes ne sont pas concernées de la même manière. M. Karr s'engage volontiers à transmettre les informations que l'ACG voudra bien fournir. Concernant l'exhaustivité de la liste de sujets proposés pour discussion, il convient de relever que l'ACG avait demandé, comme postulat de départ, que ces derniers soient tous mis sur la table et qu'un contrat global soit passé, le moment venu. C'est un des sujets de fâcheries avec le Conseil d'Etat, ce dernier privilégiant en premier lieu le transfert aux communes de tâches sans grand prestige et que la suite des opérations, la reprise des actions de la Banque cantonale, les SIG, le Grand Théâtre, etc., soient transférées au canton, mais plus tard. Ce mode de faire est perçu comme la marque d'un certain autoritarisme de la part du canton. Cela étant, le travail continue.

M. Perrin remercie M. Karr pour ces informations. Il serait intéressant néanmoins de connaître la position du Conseil administratif sur certains points. Les divergences de vue paraissent pour l'instant minimales mais il est important pour les conseillers municipaux de savoir dans quelle direction on se dirige.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote dans l'ordre d'arrivée des deux textes :

- La résolution du groupe Socialiste est refusée par 8 voix contre, 5 voix pour et 6 abstentions.
- La motion du groupe Vert'Libéral est acceptée par 10 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention

M. Karr demande la forme avec laquelle le Conseil administratif est censé répondre, un rapport écrit ou une information en séance des Commissions Réunies étant rappelé que la situation évolue de semaine en semaine. En d'autres termes, comment faire pour ne pas donner des informations obsolètes ?

Mme Hochuli précise qu'il s'agit de donner une information en séance plénière du Conseil municipal et d'envoyer de temps à autre un bref courriel, sous forme synthétique.

6.4 Motion du groupe Vert'Libéral : pour une harmonisation de l'aménagement de la Voie verte du CEVA

La présidente donne lecture de la motion signée par Mme Hochuli et M. Perrin.

Considérant :

Que les travaux du CEVA avancent

Que, selon les dernières informations en notre possession, l'aménagement de la voie verte incombe aux communes concernées :

Le Conseil Municipal charge le Conseil Administratif de prendre contact avec les communes avoisinantes concernées afin d'harmoniser l'aménagement de la Voie verte. Les éléments d'harmonisation seront le mobilier urbain, (bancs, luminaires, poubelles) le revêtement du sol et l'arborisation sur la Voie verte.

En sus le Conseil Municipal charge la commission Mobilité-nature-environnement d'organiser, avec les propriétaires de Chêne-Bougeries concernés, la re-arborisation des terrains privés le long de la Voie verte qui ont été touchés et/ou endommagés pendant les travaux. Chaque propriétaire recevra une somme fixe par mètre linéaire ce qui lui permettra de replanter les arbres et buissons arrachés ou endommagés pour et pendant les travaux. Le montant par mètre linéaire sera fixé une fois le remboursement à recevoir par le consortium du CEVA sera connu.

La présidente rappelle que la commune avait en son temps fait opposition au projet CEVA et qu'une des conditions pour la lever était que la Voie verte dispose d'un financement, ce qui avait alors été promis. Elle informe également que M. Karr a pris contact avec divers propriétaires de parcelles situées le long du tracé CEVA.

La discussion est ouverte.

M. Borda d'Agua fait allusion aux communications de M. Karr qui mentionne effectivement le lancement d'un groupe de travail. Par ailleurs, l'objet est également évoqué au sein du Comité de l'association 3 Chêne Culture afin qu'il y ait une fluidité sur la future Voie verte. Il est donc déjà répondu à la motion.

M. Karr rappelle qu'il a dit en début de séance qu'il avait pris l'initiative de coordonner les communes concernées par la Voie verte, à savoir non seulement celles des Trois-Chêne, mais également Cologny et la ville de Genève. En revanche, la deuxième invite de la motion, qui concerne en réalité l'implication de la commune dans une discussion avec les CFF et les autorités fédérales, lui paraît quelque peu difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs la question est de savoir si les motionnaires entendent aller au-delà du financement envisagé par les CFF.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de problème aujourd'hui de coordination avec les autres communes concernant la Voie verte.

Mme Hochuli reconnaît que les informations données par M. Karr en début de séance n'étaient pas connues au moment de la rédaction de la motion. Les motionnaires maintiennent quand même la demande faite au Conseil administratif consistant à veiller à l'harmonisation de l'aménagement de la future Voie verte. En ce qui concerne la deuxième invite, Mme Hochuli explique que son groupe a été très touché par le nombre d'arbres abattus (plus que 570 specimen) tant sur les terrains publics que sur les parcelles privées. Elle estime dès lors important que la commune organise, avec les propriétaires concernés, la réarborisation des terrains avec les moyens qu'elle recevra du Consortium CEVA. Cela ne devrait pas générer de coûts pour la commune à moins qu'elle ne soit d'accord de budgéter une certaine somme à cet effet.

La présidente se souvient que ce sujet avait déjà été évoqué, en premier lieu concernant le nombre important d'arbres prévus à l'abattage, ainsi que les dégâts collatéraux occasionnés le long trajet du CEVA. Lorsqu'une entreprise porte atteinte aux arbres situés sur des parcelles privées, elle doit dédommager les propriétaires d'une façon ou d'une autre. La présidente n'est donc pas convaincue qu'un prix forfaitaire par mètre linéaire couvre les frais effectifs parce que ces derniers dépendent d'autres facteurs, tels que le type d'essence ou la dimension de l'arbre, par exemple.

M. Karr a un souci avec la teneur de la motion, à savoir qu'elle puisse être mise en œuvre. En l'occurrence, le consortium CEVA ne va pas verser un franc à la commune de Chêne-Bougeries. Seule la procédure fédérale d'approbation des plans fixe un certain nombre de mesures constructives, destructives, d'abattage, etc. Des repères de géomètre ainsi que des photographies ont été faits tout le long du tracé et des mesures concernant la replantation, la compensation écologique, la création de divers éléments ont été prises. Maintenant, si la motion demande d'intervenir sur domaine privé, cela risque de ne pas bien se passer. D'autre part, le canton risque de ne pas entrer en matière, car il n'existe aucune base légale pour concrétiser la motion. C'est cela qui pose problème.

M. Locher rappelle que depuis plusieurs années, Mme Rigaud a fait la proposition que les œuvres de son père défunt, l'artiste André Bücher, puissent être exposées le long de la Voie verte pour avoir une certaine continuité. D'autre part, il aurait aimé savoir, en tant que responsable des finances, si le groupe des Vert'Libéraux a estimé l'incidence financière globale de sa motion.

Mme Hochuli répond que cette incidence a été estimée à zéro parce que l'idée n'est pas que la commune finance, mais qu'elle aide les propriétaires à récupérer leur dû.

M. Locher estime néanmoins que la commune devra faire face à des frais de gestion.

Mme Hochuli ne pense pas que ces frais devraient se situer au-delà de CHF 2'000.-, ce montant étant toutefois à prendre avec précaution en l'absence d'estimation détaillée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente met aux voix la motion.

- La motion est refusée par 10 voix contre, 2 voix pour et 7 abstentions.

6.5 Questions écrites de Mme Garcia et de M. Ulmann

La présidente donne lecture des questions.

Dans le cadre des suites du MEP en vue de démarrer des travaux dans ce périmètre nous déplorons des confusions qui semblent nuire au bon déroulement des phases successives du projet.

Lors du Conseil municipal du 20 septembre 2012, M. le CA KARR répondait à une question de Mme la CM GARCIA que «l'engagement qu'il prend est que ce plan de site reviendra en commission Territoire avec le résultat de toutes ces études. Le Conseil municipal donnera ensuite son préavis.» l'engagement formel pris par M. le CA KARR était de solliciter l'avis préalable du Conseil AVANT de déposer une requête de plan de site, ou plutôt que le projet rédigé par le CA ne reviendrait au Conseil Municipal que postérieurement dans le cadre de la mise à l'enquête officielle, sans possibilité pour les commissions et le CM d'influencer le contenu de la requête AVANT qu'elle ne soit déposée. De quelle façon formelle le CM pourra donner son avis et avoir un débat sur le plan de site?

Lors de la réunion du Collège d'experts du MEP en date du 5 mai 2011, il avait été expliqué (page 2 du relevé de décisions) que, selon les variantes, la Surface Brute de Plancher finale pouvait varier entre 7'800 et 12210 m², soit un objectif de 74 à 120 logements. Lors de la dernière commission Territoire du 15 décembre, les experts mis en œuvre par le CA ont parlé d'un objectif de 50 logements dont certains très petits vu la typologie des anciens bâtiments. Subsidiairement, on peut se demander si l'intérêt public consistant à satisfaire les besoins de logements de la population tel qu'il est explicité dans le grand projet, où le village est au centre, est le souci principal de l'établissement du Plan de site, alors que seules des questions esthétiques de conservation du patrimoine bâti pourraient guider les réflexions de CA. Dans la requête de Plan de site, quel est l'objectif en nombre de logements qui a été fixé?

Lors de la même commission Territoire du 15 décembre dernier, les experts ont parlé d'une densité de l'ordre de 2. Compte tenu de la limitation de la hauteur des immeubles imposée par le Plan de Site, telle qu'on la comprend des éléments communiqués par le CA, il semble, à vue de profane, qu'il sera difficile de maintenir une telle densité.

Pourriez-vous donner la méthode de calcul de la densité prévue, ainsi que le résultat final de cette densité calculée selon les règles en usages dans les divers PLQ acceptés par notre Conseil ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses, que nous souhaitons précises et détaillées.

M. Karr demande qu'elles lui soient adressées par courriel.

6.6 Agenda des séances du Conseil municipal

Mme Garcia signale qu'elle n'a pas encore reçu le planning des séances de commission et des séances du Conseil municipal pour l'année prochaine. Chacun ayant ses obligations, il arrive qu'il y ait trois séances la même semaine, d'où l'importance de pouvoir s'organiser.

La présidente remarque qu'effectivement, à part pour ce qui concerne la date de sortie du Conseil municipal, le planning n'a pas encore été transmis.

M. Karr souhaiterait défendre l'administration communale. En effet, toutes les dates du 1^{er} semestre figurent sur le site Internet de la commune.

M. Gaillard, pour rebondir sur ce que vient de dire M. le Maire, indique que l'administration continuera bien évidemment d'accomplir son travail. Pour preuves, des échanges ont eu lieu ce jour même avec des présidentes et présidents de commission en vue de modifier encore certaines des dates retenues.

6.7 Questions de M. Bauduccio

Concernant le chevauchement des dates de réunion du Grand Conseil et du Conseil municipal, M. Bauduccio estime qu'il serait scandaleux qu'une instance cantonale fasse fi de l'organisation des communes. Il propose que le Bureau du Conseil municipal propose au Grand Conseil de changer ses dates de séances.

Concernant la fête du Vieux-Chêne, M. Bauduccio s'est montré étonné du manque d'information. Plusieurs personnes ont remarqué que rien ne s'était passé à Chêne-Bougeries, tout était organisé sur Chêne-Bourg. Un certain nombre de commerçants qui ont voulu monter des stands n'ont pas pu le faire, faute de place.

Enfin, M. Bauduccio constate que le nombre de cambriolages sur la commune a augmenté.

M. Locher signale qu'il a été interpellé par des agents de la sécurité cantonale concernant la problématique de l'éclairage public. En effet, ces derniers recommandent de remédier à certains défauts d'éclairage. M. Locher étudie la possibilité de passer à un éclairage à l'aide de LED de manière à mieux éclairer la chaussée.

6.8 Remarque de Mme Hochuli

Mme Hochuli tient à ce que le Conseil administratif adresse ses remerciements au service technique pour l'organisation de la réception en faveur des pensionnaires du Cœur des Grottes.

M. Karr annonce que le Conseil administratif entend adresser ce jour des lettres de félicitations aux services respectifs pour le travail extraordinaire réalisé dans le cadre de la réception du Cœur des Grottes. Il joindra les remerciements du Conseil municipal.

La présidente présente ses vœux pour 2015.

La séance est levée à 00 h 05.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Annexe : - courrier de M. Jacques Boissonnas